

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS CONTRACTUELS...

MAIS C'EST QUOI ?

Vous votez pour un syndicat puis en fonction des voix obtenus, la CFDT désigne des représentants.

Cette instance traite de la gestion individuelle des agents non titulaires mais votre voix permettra à la CFDT de porter dans les instances de l'établissement d'autres choix en matière de politique salariale, de politique de ressources humaines et de lutte contre la précarité.

Les élu.e.s mandaté.e.s par la CFDT travaillent de concert avec les élus au Comité technique ou au CHSCT. Ils travaillent collectivement et ne défendent pas leurs intérêts mais ceux des personnels.

Vos élu.e.s participent par exemple aux commissions de codification avec l'objectif de faire respecter l'équité et la transparence.

Vos mandatés CFDT sortants étaient : Ingrid Arnault (DRV), Christèle Berthier (Culture), Julie Chaline (ASH), Jean-Philippe Fouquet (DRV), Brigitte Geffray (ASH) et Caroline Sedillot (SCD).

En votant pour le Sgen-CFDT, vous faites le choix d'une organisation implantée dans l'ensemble de la Fonction publique, qui sait se faire entendre dans le cadre des négociations qui vous concernent.



CDD et Recherche : une fatalité ?

A Grenoble, un exemple à suivre pour sécuriser les parcours professionnels.

Une cartographie coordonnée des emplois CDD sur projet a été actée grâce au travail de la CFDT, avec la promesse d'un suivi des parcours professionnels et de procédures harmonisées. Premières étapes vers une sécurisation des parcours professionnels sur le site, revendication Sgen-CFDT !

Fruit d'une demande que le Sgen-CFDT porte depuis de nombreuses années, la dernière réunion du groupe de travail inter CT sur les contractuels sur projet à laquelle le Sgen-CFDT était le seul syndicat représenté, a acté un certain nombre de nos demandes.

Etaient présents ou représentés l'UGA, Grenoble INP, la COMUE UGA et l'IEP.

Les quatre établissements se sont engagés à fournir un suivi annuel détaillé et harmonisé des personnes travaillant en CDD sur projet, en répertoriant en particulier la durée des contrats (en durée et en ETP), et la BAP dont elles relèvent. Cette cartographie annuelle sera intégrée aux bilans sociaux des établissements. La cartographie inclura les CDD travaillant dans les filiales des établissements (Floralis et INP SA).

Les quatre établissements s'engagent sur un suivi et une sécurisation des parcours professionnels avec un accompagnement bien en amont de la fin de contrat. Les modalités de gestion et de recrutement des contractuels seront harmonisées.

Les chiffres confirment ce que nous avons affirmé depuis longtemps : sur environ 300 CDD sur projet, il y a une population importante de CDD dans certaines BAP : BAP A (Sciences du vivant de la terre et de l'environnement), BAP E (informatique et calcul scientifique) et BAP J (gestion et pilotage).

Et après ?

Ces chiffres valident la **demande de pérennisation d'un certain nombre de postes, notamment en BAP E et J, en mutualisant les ressources propres sur projet.**



Pour une Université qui OSE, Ouverte, Solidaire et Ethique !

Des candidats ouverts, passionnés et renouvelés !

Le Sgen-CFDT a fait le choix de désigner **une collègue contractuelle comme tête de liste au comité technique** et de proposer une liste de 20 candidats **dont 4 collègues contractuels** : un enseignant, un agent de catégorie C de la filière administrative, un agent de catégorie B de la filière des bibliothèques et un agent de catégorie A dans le filière de la recherche, parce que notre vision du syndicalisme n'est pas de se cantonner à défendre les agents titulaires mais bien **l'ensemble des salariés !**

Avec 900 contractuels Biatss et enseignants, la défense des agents non titulaires est une priorité du Sgen-CFDT et de la CFDT pour vous défendre et vous accompagner.

Dans un contexte difficile pour l'emploi public, le Sgen-CFDT a obtenu des résultats pour les personnels et défend individuellement la situation des agents pour faire reconnaître leur droit. Mais aujourd'hui plus que jamais, il faut faire appliquer à l'Université le droit des agents contractuels et en faire reconnaître de nouveaux !

Pour une rémunération juste et solidaire !

La question salariale est au cœur des préoccupations des personnels. Nos revendications visent à mettre en place une politique plus équitable, solidaire et transparente avec des propositions concrètes !

- Pour les agents contractuels de catégorie C : alignement sur la grille de recrutement des agents de catégorie C du Rectorat. Les agents doivent être recrutés sur l'indice 325 au lieu de l'indice 310 actuellement pratiqué au sein de l'Université. Cette mesure permettrait un gain de pouvoir d'achat de 650 euros brut par an.
- Respect des textes imposant une négociation salariale pour les agents en CDI tous les 3 ans
- Alignement de la politique indemnitaire des agents en CDI sur celle des agents titulaires
- Maintien de la politique de revalorisation des enseignants contractuels en fonction du diplôme obtenu
- Elaboration d'une politique d'évolution de la rémunération ainsi qu'un vrai déroulement de carrière par niveau hiérarchique, assortis d'un cadre de gestion commun

Pour une gestion des ressources humaines éthique

Le statut ne saurait être source de précarité : l'Université est tenu de faire preuve d'exemplarité dans la gestion des agents contractuels, dans le respect des dispositions réglementaires. Pour la CFDT, cela demande une amélioration des droits des contractuels et de nouvelles pratiques avec :

- **une révision des conditions d'emploi** pour ne pas laisser perdurer la pratique des contrats à temps incomplet ou des temps pleins fractionnés sur plusieurs « petits » contrats ;
- la facilitation de l'accès au CDI et à l'emploi titulaire : un concours n'est pas toujours nécessaire après plusieurs années d'ancienneté, les conditions d'accès à l'emploi titulaire doivent être revues pour être attractives et la transformation du CDD en CDI doit intervenir au bout de trois ans et non pas de six ans ;
- une vraie mobilité et d'une réelle portabilité du contrat des contractuels de toutes catégories en CDI, avec la sécurisation de leur parcours professionnel au sein des fonctions publiques ;
- la garantie de l'accès à la protection sociale complémentaire et aux prestations d'action sociale.
- L'extension du dispositif de cdification pour les enseignants contractuels

Qu'attendez-vous d'une organisation syndicale ? Qu'elle ne soit que dans la dénonciation ? Ou qu'elle soit aussi en capacité de faire des **propositions**, d'obtenir des **résultats** pour améliorer vos **conditions de travail** et vos **rémunérations** ?

